

Rapport du conseil communal du 2 avril 2021 à 17.00 heures

Absent excusé : Chantal Hein-Zimmer, conseillère

Séance publique

Approbation de projets et de devis

Mesures concernant l'exécution du concept « De séchere Schoulwee »

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix le projet concernant les mesures à réaliser dans le cadre du concept « Séchere Schoulwee », ressort scolaire Mompach, dressé par le bureau d'ingénieurs-conseils Schroeder & Associés de Kockelscheuer et dont le coût arrondi est évalué à 45.000,00 € ttc. Le projet comprend des travaux de marquage horizontal et de signalisation routière, la fourniture et la pose de logos « Séchere Schoulwee », la fourniture de gadgets, des frais de graphiste et d'impression ainsi que les honoraires.

Afin de financer les travaux prémentionnés, le conseil communal sollicite à l'unanimité des voix auprès de Madame la Ministre de l'Intérieur un crédit nouveau de 50.000,00 € au budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2021.

Remplacement de la conduite d'eau de Herborn vers Herborn-Moulin

L'administration des ponts et chaussées procédera aux travaux de redressement du CR139 de Herborn à Lellig. Dans le cadre de ces travaux, l'administration communale entend procéder à la pose d'une nouvelle conduite d'eau de Herborn vers Herborn-Moulin. Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix le projet et le devis actualisé se chiffrant à 360.000,00 € ttc élaborés par le bureau d'études en infrastructures INFRATEC S.à r.l. de Senningerberg. Un premier devis au montant de 303.000,00 € ttc a été approuvé par le conseil communal en date du 22 mai 2019.

Assainissement de la localité de Girsterklaus avec pose d'un collecteur vers Hinkel

La localité de Girsterklaus est la seule localité qui reste encore à raccorder à une station d'épuration. Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix le projet et le devis se chiffrant à 2.575.000,00 € ttc élaborés par le bureau d'études et de services techniques BEST S.à r.l. de Senningerberg et visant l'assainissement de la localité de Girsterklaus avec pose d'un collecteur vers Hinkel.

Assainissement de la zone récréative à Rosport

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix le projet et le devis se chiffrant à 1.653.000,00 € ttc élaborés par le bureau d'études et de services techniques BEST S.à r.l. de Senningerberg et visant l'assainissement de la zone récréative à Rosport.

Travaux d'assainissement dans le cadre de la réalisation du PAP « Am Wiirt » à Osweiler

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix :

- d'approuver le projet et le devis (lots 3, 4 et 5) au montant de 258.570,00 € ttc pour les travaux de pose des canalisations eaux mixtes et pluviales hors PAP, élaborés par le bureau d'ingénieurs-conseils BEST S.à r.l. de Senningerberg ;
- de voter un crédit nouveau de 260.000,00 € au budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2021.

Aménagement d'une aire de jeux à Dickweiler

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix le devis au montant de 45.000,00 € ttc élaboré par le service technique communal pour l'aménagement d'une aire de jeux à Dickweiler.

Installation de stations de recharge pour vélos électriques

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix le devis au montant de 35.000,00 € ttc élaboré par le service technique communal pour l'installation de stations de recharge pour vélos électriques. Le projet prévoit l'installation de stations de recharge fixes aux emplacements suivants : ancienne maison communale à Mompach, camping à Born, camping à Rosport, centre culturel « Fraihof » à Steinheim, mairie à Rosport ainsi que l'acquisition d'une station de recharge mobile à utiliser par exemple lors de manifestations.

Approbation de décomptes de travaux extraordinaires

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix les décomptes de travaux extraordinaires suivants :

Dénomination des travaux	Montant du devis	Montant du décompte
Signalisation d'un nouveau circuit cyclable touristique – Tudor Tour	105.000,00 €	96.214,38 €
Travaux extraordinaires aux chemins ruraux en 2018	496.750,00 €	314.568,07 €

Approbation de la convention tripartite 2021 « Services d'éducation et d'accueil pour enfants »

En date du 16 décembre 2020, le collège des bourgmestre et échevins a signé avec le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et l'organisme gestionnaire Arcus a.s.b.l. la convention tripartite 2021 Services d'éducation et d'accueil pour enfants. Les frais de fonctionnement, notamment les frais du personnel d'encadrement et administratif et les frais d'entretien s'élèvent suivant estimation à un total de 2.360.104,00 €, après déduction de la participation des parents estimée à 207.954,00 €. La participation financière de l'État s'élève à 1.770.078,00 € (75%) et celle de la commune à 590.026,00 €.

Le conseil communal approuve la convention tripartite prémentionnée à l'unanimité des voix.

Approbation de la convention Office social Echternach-Rosport-Mompach pour l'année 2021

En date du 22 février 2021, Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration, les collèges des bourgmestre et échevins des communes d'Echternach et de Rosport-Mompach et la présidente de l'Office social commun d'Echternach et de Rosport-Mompach ont signé la convention au sujet de l'organisation et du financement des activités de l'Office social au cours de l'année 2021. Les frais de fonctionnement, d'entretien et de gestion sont estimés au total à 443.070,20 €. La moitié de ces frais sera répartie entre les deux communes au prorata de la population de résidence. Le conseil communal approuve la convention prémentionnée à l'unanimité des voix.

Adoption d'un règlement de circulation

Le conseil communal adopte à l'unanimité des voix un règlement de circulation dans le cadre des travaux de raccordement aux réseaux au « Momperwee » à Herborn, ceci à partir du 3 mai 2021 jusqu'à la fin des travaux (29 juillet 2021 au plus tard).

Approbation de plusieurs contrats de fermage

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix un contrat de fermage signé le 18 mars 2021 par le collège des bourgmestre et échevins et Monsieur John Schiltz. Moyennant ce contrat, la Commune loue à Monsieur John Schiltz dix-neuf parcelles sises à Girst aux lieux-dits « am Akerfeld », « Alebour » et « Girst » d'une contenance totale de 99,14 ares. Le contrat de fermage est conclu pour une durée de six années à partir du 1^{er} novembre 2020, tacite reconduction d'année en année. Le fermage annuel s'élève à 3,00 € / are, soit 297,42 € au total.

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix un contrat de fermage signé le 24 mars 2021 par le collège des bourgmestre et échevins et les époux Tom Leonardy-Kremer. Moyennant ce contrat, les époux Tom Leonardy-Kremer louent à la Commune une parcelle sise à Dickweiler, au lieu-dit « Rue Principale », d'une contenance de 3,01 ares. Le contrat de fermage est conclu pour une durée de six années à partir du 1^{er} mars 2021, tacite reconduction d'année en année. Le fermage annuel s'élève à 100,00 € par are, soit 301,00 € au total. Le fermage est réalisé pour des raisons d'utilité publique, notamment dans l'intérêt de l'aménagement d'une place publique comprenant une aire de jeux. Conformément à l'article 20 de la loi communale, M. Tom Leonardy quitte la salle de séance pour ce point de l'ordre du jour, ceci pour des raisons d'intérêt direct.

Droit de préemption

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix :

- de ne pas faire valoir son droit de préemption en ce qui concerne la vente d'une parcelle sise à Born, au lieu-dit « In der Au längs die Sauer »,
- de faire valoir son droit de préemption en ce qui concerne la vente d'une parcelle sise à Born, au lieu-dit « Im Gerstfeld ». L'acquisition est réalisée dans l'intérêt de la réalisation de logements à coût modéré en application des dispositions légales applicables en la matière.

Transactions immobilières

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix :

- un compromis de vente signé le 17 mars 2021 par le collège des bourgmestre et échevins et Monsieur Laurent Menager concernant l'acquisition par la Commune d'une parcelle sise à Moersdorf, au lieu-dit « Zwischen den Graben », d'une contenance de 2,15 ares moyennant un prix de vente de 860,00 €. L'acquisition est réalisée pour des raisons d'utilité publique, notamment dans l'intérêt de la renaturation de ladite parcelle ;
- un compromis de vente signé le 24 mars 2021 par le collège des bourgmestre et échevins et Madame Euridice Helena Da Veiga Rodrigues concernant l'acquisition par la Commune de deux parcelles sises à Girst, au lieu-dit « Kiirchebiert », d'une contenance totale de 14,60 ares moyennant un prix de vente de 11.680,00 €. L'acquisition est réalisée pour des raisons d'utilité publique, notamment dans l'intérêt de l'agrandissement de la propriété communale et de la mise en œuvre des programmes de mesures dans les zones de protection autour des captages d'eau souterraines Girst et Boursdorf ;
- une convention de concession d'un droit de superficie signée le 24 mars 2021 par le collège des bourgmestre et échevins et l'État du Grand-Duché de Luxembourg. Moyennant cette convention, l'État concède à la Commune un droit de superficie

sur six parcelles sises au « Sauerpark » à Rosport, d'une contenance totale de 1ha 51a 11ca. Le droit de superficie est concédé pour un terme ayant pris cours le 1^{er} janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2034 (même échéance qu'un premier droit de superficie concédé en 2010 et concernant la parcelle hébergeant l'aire de jeux et le pavillon au « Sauerpark »). En contrepartie du droit de superficie concédé par l'État, la Commune s'oblige à verser une indemnité annuelle de 500,00 €.

Approbation d'un lotissement de terrains à Osweiler

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix le lotissement d'une parcelle sise à Osweiler, au lieu-dit « Siesgaass », en trois lots distincts.

Règlement communal introduisant une aide financière pour soutenir le secteur HORECA pendant la crise sanitaire due au Covid-19

Le conseil communal arrête à l'unanimité des voix un règlement communal introduisant une aide financière unique à hauteur de 1.000,00 € en faveur des entreprises du secteur HORECA pendant la crise sanitaire due au Covid-19.

Approbation du plan de communication en cas d'alerte

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix le plan de communication en cas d'alerte qui reprend en détail les moyens de communication à mettre en place ainsi que la séquence des opérations pour les différents cas d'urgence qui sont subdivisés selon le système de feux de circulation (messages verts, oranges et rouges).